

Lettre d'information n°100 août 2021



La même photo cent numéros plus tard

CHAMBÉRY & AIX-LES-BAINS

100 numéros et pas une défaillance

Vous découvrez aujourd'hui, notre centième lettre électronique. Depuis le mois de mars 2013 et l<u>a lettre</u> <u>n°1</u>, notre format et nos choix éditoriaux ont bien changé mais nous avons toujours été au rendez-vous. Merci donc à nos fidèles lecteurs qui suivent l'aventure depuis de nombreux numéros de nous adresser remarques et suggestions à l'adresse <u>contact@chambery.ufcquechoisir.fr</u>

Authentification double (ou renforcée) obligatoire pour tout paiement en ligne

Que vous utilisiez votre Carte Bancaire ou une <u>application de paiement sur smartphone</u>, vous devez maintenant valider <u>votre identité par deux moyens différents</u> pour chaque paiement à distance de plus de 50 € . Cette nouvelle exigence renforce la sécurité de ces paiements mais elle complique aussi les procédures au risque <u>d'élargir la fracture numérique</u>. Rappelons que les paiements en magasin ne sont pas concernés.

Déposer des déchets ou ordures en zone non autorisée peut vous coûter très cher.

Abandonner ses déchets en dehors des lieux prévus peut effectivement entraîner <u>des poursuites</u> <u>judiciaires</u>, à l'égard de ceux qui les déposent, mais aussi des propriétaires ou locataires de terrains privés qui les laissent s'accumuler.

En fait, le non respect de la réglementation dans ce domaine peut entraîner une série d'amendes variables de 35 à 1500€. <u>Autant les connaître</u>.

Particuliers employeurs, vous aussi êtes responsables de vos employés

La Cour de Cassation a condamné un particulier après un accident d'une employée de maison ; elle lui a imputé <u>les mêmes obligations qu'à une entreprise</u>. Dans ce cas le manque de précaution de l'employeur était flagrant. Mais le principe est posé et celles et ceux qui emploient en particulier des aides à domiciles doivent prendre toutes les dispositions pour ne pas risquer une telle situation .

Assurance habitation : quelques vérifications utiles

En ces périodes de vacances il est conseillé de relire attentivement votre contrat habitation . <u>Des contentieux</u> sont régulièrement portés devant la justice, notamment quant aux précautions prises par les occupants à leur départ . Si vous louez votre résidence en votre absence ou si vous prenez une location de vacances soyez là aussi au clair avec votre assurance, de préférence par écrit..

Le MEME en Rhône-Alpes

Vous êtes un peu geek, prenez parfois quelques risques, souhaitez trouver en ligne un produit local moins cher que le même proposé par les géants du web ? <u>une initiative participative</u> combinant le circuit court et le web vous permet de réaliser ce souhait et se montre très séduisante, au moins dans sa présentation. Pour essayer, il vous suffit de télécharger <u>l'extension dis-moi</u> sur votre navigateur.

Bricoleurs, attention aux solvants

Nous sommes de plus en plus attentifs aux <u>produits éventuellement nocifs</u> dans nos cosmétiques ou nos produits ménagers, mais nous restons bien peu prudents lorsqu'ils s'agit de produits de bricolage, tout particulièrement les solvants. Pour ceux-ci <u>un mode d'emploi</u> s'impose pourtant. Et si vous préférez un vrai livre explicatif (même au prix de 34,50€), vous pouvez commander le dernier ouvrage de l'UFC-Que choisir : <u>décrypter les produits du quotidien</u>.

S'il vous faut vraiment un climatiseur cet été

Sur le principe, nous devons considérer le climatiseur comme l'archétype de l'achat écologiquement peu responsable. Mais c'est tellement bien un climatiseur lorsque la température grimpe plus que de raison à l'extérieur! Dans ce cas, autant bien analyser <u>un certain nombre de paramètres</u> (prix, impact environnemental, confort/efficacité...). En général, un système fixe, même plus cher, est préférable.

Si ca se passe mal avec un autocariste

Nous vous parlons beaucoup des litiges constatés avec les compagnies aériennes ou la SNCF, mais peu de ceux impliquant les autocaristes. Pourtant, ce mode de transport connaît une nouvelle vogue et génère lui aussi des litiges. Réparons donc cet oubli avec cette note du ministère de l'économie qui détaille les divers types de litiges et les marches à suivre correspondantes. Si les principes sont communs avec le train ou l'avion, les procédures et les paramètres financiers sont différents.

Contrefaçons en Auvergne-Rhône-Alpes : danger

Chaussures, parfums, timbres...: plus de 85 000 <u>contrefaçons saisies</u> depuis le début de l'année en Auvergne-Rhône-Alpes. Et alors ? direz vous peut-être, vous sentant peu concernés...Sauf que, la contrefaçon fait courir un risque aux consommateurs imprudents pour leur sécurité et leur santé, et qu'elle peut leur coûter cher. <u>Prudence!</u>

Quels matériaux privilégier pour la cuisine ?

Nous vous avons indiqué dans notre dernière lettre que la vaisselle en <u>bambou mélaminé</u> était <u>i</u>nterdite à cause du relargage ou de la migration de produits toxiques. Mais nous utilisons bien d'autres composants dans nos articles de cuisine, et le plastique n'est pas disparu de notre quotidien. Les uns et les autres ne sont pourtant pas sans inconvénients à la fois pour notre santé et pour notre environnement. Il est bien difficile de faire un choix.

Décryptez les logos alimentaires

Les logos se multiplient en intégrant souvent des critères allant au-delà de la qualité intrinsèque des produits labellisés : impact environnemental ou social, commerce équitable, bien être animal, origine... .Ce foisonnement rend les choix plus complexes et attire inévitablement des propositions « poudre aux yeux ». Pour y voir plus clair il existe un quide téléchargeable.

Nestlé en route vers la vertu?

<u>Une note interne</u> a fait grand bruit puisque elle affiche que 60 % des produits classiques de la marque sont mauvais pour la santé. Et Nestlé est tenté de s'engager sur le même terrain que Danone dix ans avant : se débarrasser des produits et des marques à mauvaise « image santé ». Mais tout n'est pas si simple pour cette multinationale car ses marges financières proviennent surtout des produits les plus mauvais en terme nutritionnel. Visiblement, les intérêts des actionnaires et ceux des consommateurs ne convergent que rarement, comme le montre <u>la triste fin du pdg de Danone</u>.

Quand les industries agro-alimentaires s'enferment dans le déni

Le Roquefort entre en guerre contre le nutriscore, <u>des charcutiers</u> veulent faire condamner Yuka, <u>plusieurs labels</u> alimentaires agitent le chiffon rouge. Tous craignent que la généralisation de l'affichage nutritionnel rende leurs produits moins désirables. Cela montre surtout le peu de considération qu'ils ont pour le consommateur. Ne vaudrait-il pas mieux qu'ils communiquent simplement sur le fait qu'un produit bon mais très gras/salé peut être consommé sans problème, si c'est avec modération ?